

ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION

-Création Branchement EU-

Arrêté n° 021 / 2025

2025/021

Le Maire de la Commune de Villeneuve sur Allier

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 et L 2122-18 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

CONSIDÉRANT la demande en date du 29 Avril 2025.

CONSIDÉRANT que pour permettre la création branchement EU, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

Du 26 Mai 2025 au 05 Juin 2025 de 07 h 00 à 19 h 00, la circulation au niveau de la Rue de la Gare pourra être interdite à la circulation ainsi que le stationnement afin de permettre la création branchement EU.

ARTICLE 2 : *La signalisation réglementaire sera mise en place par SADE NEVERS, selon les directives de Monsieur le Maire.*

ARTICLE 3 : *Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.*

ARTICLE 4 : *Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de VILLENEUVE sur ALLIER..*



ARTICLE 5 :

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CLERMONT FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérécour
citoyens » accessibles à partir du site www.telerecours.fr.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de communauté de Brigades de Gendarmerie de Moulins,
- Monsieur le Maire de Villeneuve sur Allier
- SADE NEVERS

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à VILLENEUVE sur Allier, le 12 Mai 2025

Le Maire,
Signature et cachet



**Pour le Maire
Adjoint délégué,**

Dominique DESFOREGES-DESAMIN